

RTP 611P

HENRI DUTAR

“Les Asiles de  
Prévoyance humaine”

REFUGES EN CAS DE SINISTRE

EXPOSITION  
— UNIVERSELLE —  
ET INTERNATIONALE  
DE BRUXELLES  
1910

SECTION FRANÇAISE  
GROUPE 10  
(Economie sociale)

CLASSE 108-109

611P  
RTP

Bibliothèque Maison de l'Orient  
  
129555

Recueil de l'auteur

~~102~~

102 faub. St / Honoré

RTP 611p

HENRI DUTAR



“ Les Asiles de  
Prévoyance humaine ”

REFUGES EN CAS DE SINISTRE

**EXPOSITION**  
— UNIVERSELLE —  
ET INTERNATIONALE  
**DE BRUXELLES**  
**1910**

—  
**SECTION FRANÇAISE**  
GROUPE 16  
*(Economie sociale)*  
**CLASSE 108-10**

# “ Les Asiles de Prévoyance humaine ”

## REFUGES EN CAS DE SINISTRE

C'est une constatation banale que les inondations du commencement de cette année 1910 ont pris notre société civilisée absolument au dépourvu.

Nous vivions avec quiétude à côté d'une menace grave et d'un danger permanent. Il s'en est fallu de quelques centimètres qu'une grande partie de Paris se trouve envahie par les eaux.

Les pouvoirs publics, la représentation nationale à tous ses degrés, l'admirable initiative privée ont fait des prodiges. Les hommes se sont défendus de leur mieux; mais on se demande ce qui serait advenu si le cataclysme ne s'était pas arrêté, par un hasard que, dans d'autres temps, on eût qualifié de providentiel.

Le danger passé, on s'est préoccupé d'empêcher son retour; une commission a été créée qui travaille en ce moment dans ce but. Les rapports des sous-commissions sont en partie élaborés, et M. le Président du Conseil, qui est un homme de réalisation, a fait connaître sa volonté de ne pas laisser lettre morte les conclusions de cette commission.

De toute manière, il est bien certain que jusqu'ici, et dans ce cas spécial de l'inondation avec lequel il nous faut bien raisonner, puisque c'est le plus proche de nous, notre société a fait preuve d'im-

prévoyance. Elle n'a pas le droit, avec les progrès réalisés par la science, d'être ainsi réduite à l'impuissance en présence de phénomènes dont il est impossible, il est vrai, de prévoir la date, mais dont on doit toujours envisager l'éventualité, — au même titre que l'on se préserve par avance, dans une certaine mesure, contre les épidémies, contre l'incendie, au même titre que les particuliers s'assurent contre la grêle, contre le vol, contre les accidents, contre la maladie, contre la mort.

Des mesures, donc, vont être prises contre les inondations, et l'on attendra vraisemblablement des sinistres d'un autre genre pour s'apercevoir que l'on est encore au dépourvu au moment où ils se produiront.

La question la plus importante à résoudre est celle de l'hospitalisation. Que serait-il arrivé si, au lieu de dévaster le voisinage d'une grande ville, les inondations avaient sévi loin des centres ? Dans les grandes villes, malgré tout, on improvise assez facilement des secours ; on trouve des locaux, des lits, il ne manque pas d'Établissements publics, Hôpitaux, Asiles, Lycées, Ecoles, même des maisons particulières inoccupées qui peuvent, le cas échéant, servir à hospitaliser un assez grand nombre de sinistrés.

Mais supposons une inondation dans des villes de moyenne importance ; où loger alors les sinistrés ? car les hôpitaux peuvent être pleins ; les hospices, les asiles d'aliénés ou de vieillards sont insuffisants pour leur population ; de plus, il n'y a pas d'hospices ni d'asiles partout, et cependant partout peuvent se produire des catastrophes de tous genres.

J'ai pensé qu'en prévision de faits de cette nature, il serait utile de créer sur un grand nombre

de points du territoire (qui correspondraient, soit à nos anciennes divisions de province, si l'on ne veut pas trop faire tout d'un coup, soit aux divisions départementales actuelles), des Etablissements qui serviraient de refuge aux populations chassées de chez elles. Je les appellerai des " *ASILES DE PRÉVOYANCE HUMAINE* ".

C'est à dessein que je dis : " *prévoyance HUMAINE* " et non " *prévoyance SOCIALE* ".

En effet, hypnotisées par le sort de cette catégorie de citoyens qui s'intitulent eux-mêmes les *travailleurs* (ouvriers auxquels leur tâche quotidienne, des salaires souvent insuffisants, des charges de famille très lourdes, ne permettent pas de songer au lendemain et de prendre des mesures de prévoyance pour leur vieillesse ou pour les jours malheureux), nos sociétés modernes se préoccupent, avec le souci fiévreux de rattraper le temps perdu, d'améliorer de multiples manières les conditions de cette classe si intéressante, premier instrument du bien-être général, de la richesse et du progrès.

Les sociétés modernes font donc sur une très large échelle de la prévoyance sociale ; ce n'est pas ici le lieu d'énumérer les formes si diverses de l'immense effort fait dans ce sens. Mais les calamités qui guettent les hommes ne choisissent pas leurs victimes ; elles frappent en bloc et nivellent en quelques secondes les fragiles degrés de notre échelle sociale. Elles font des humains malheureux, sans distinction de pauvres ni de riches, de bourgeois ou d'ouvriers. Ce sont ces malheureux, quels qu'ils soient, dont le sort m'intéresse, et dont je veux m'occuper. Voilà pourquoi j'ai dit : " *prévoyance humaine* ".

Et ce mot, dans mon esprit, a encore un autre

sens. Il passe les bornes d'un peuple; je ne songe pas seulement aux malheurs qui peuvent frapper la France; je vois fort bien, par exemple, 4 ou 5.000 sinistrés de Messine ramenés sur nos vaisseaux de guerre dans nos *Asiles de prévoyance humaine*, des Alpes-Maritimes, du Var, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault ou de l'Aude. Je vois fort bien les *Asiles de prévoyance humaine* du Nord de la France, de la côte belge, des régions de Douvres ou de Southampton, abritant des sinistrés néerlandais au cas où un raz de marée formidable dévasterait, malgré les digues, une grande partie des Pays-Bas. Je vois aussi les *Asiles* de la Guayra et de la République Dominicaine hospitalisant nos concitoyens de Basse-Terre ou de Fort-de-France à la suite d'une nouvelle éruption volcanique. Je ne sache pas que d'autres pays aient songé à créer des Etablissements de ce genre et j'en préconise la création aussi bien en France que dans les autres empires, d'abord et avant tout pour eux-mêmes, et, éventuellement, pour les autres. Les exemples de solidarité humaine sont fréquents en cas de catastrophe. Les Allemands ne nous ont-ils pas envoyé leurs sauveteurs à Courrières? et la récente catastrophe de Messine, dont je parlais plus haut, n'a-t-elle pas donné de nombreux exemples de solidarité internationale?

Il m'est difficile de baser mon raisonnement sur une énumération plus ou moins limitative des catastrophes mondiales. Déjà, en France, nos statistiques à ce sujet sont plus qu'incomplètes. Je me contenterai donc de signaler un certain nombre de faits là où cela me sera possible, et d'indiquer des exemples en quelque sorte ano-

nymes, là où le temps ne m'aura pas permis (ce qu'on me pardonnera, j'espère) d'arriver à des précisions.

*Tremblements de terre.* — En 1887, eut lieu celui dit de Nice (Alpes-Maritimes et Basses-Alpes).

Quelques autres depuis en 1905 (Haute-Savoie) et en 1909 (Bouches-du-Rhône et Vaucluse).

*Raz de Marée.*

*Éruptions volcaniques.* — Catastrophe du Mont Pelé.

*Inondations.* — 1875, Toulouse; 1876, Paris (octobre et novembre); 1878, Ardèche, Calvados, Eure, Gard, Haute-Loire, Lozère, etc.; 1910, Paris, banlieue, etc.

*Hivers rigoureux* de 1879 et 1880.

*Avalanches.* — 12 juillet 1892. Catastrophe de Saint-Gervais.

*Trombes.* — 10 juillet 1904. Catastrophe de Bozel (Savoie) produite par le torrent de Bourieux.

*Cyclones.* — 1<sup>er</sup> juillet 1904, Bourbon-Lancy.

*Orages.* — 7 juin 1904, Mamers. Toute une partie de la population sans abri et sans ressources; 2 février 1900, Catastrophe de Barèges (Hautes-Pyrénées); 23 juillet 1906, Catastrophe des Fournaux (Savoie) produite par la crue du torrent de Chamonix; plusieurs maisons détruites, les autres enlées.

*Explosions.* — 5 mars 1899, poudrière de Lagoubran.

*Incendies.* — 23 juin 1890, incendie de Fort-de-France (Martinique); 13 juillet 1897, incendie de la commune du Moule (Guadeloupe); 1901, incendie du Grand-Bourg (Guadeloupe); 26 avril 1910, incendie du Lycée Leconte de Lisle (Saint-Denis de la Réunion).

Incendies de caserne, d'asiles, de sanatoria, d'hôpitaux, de collèges, de pensions, de couvents, de colonies agricoles ou pénitentiaires, de cités ouvrières, de maisons à bon marché, de villages indigènes, d'une manière générale de toute espèce d'agglomérations ;

*Ruptures de digues.* — 1895, catastrophe de Bouzey.

*Épidémies.*

1832-33, Choléra en Bretagne . . . . .	1730	décès.
1834-35, — — — . . . . .	1167	—
1849-50, — — — . . . . .	1456	—
1854-55, — — — . . . . .	1125	—
1865-66, — — — . . . . .	1316	—
1873, — à Paris . . . . .	854	—
1884, — en France . . . . .	8719	— (1)
1885-86, — en Bretagne . . . . .	730	—
1892-93, — divers départements	4550	— (2)

(1) Choléra de 1884 (juin à décembre), apparition en juin 1884, à Toulon.

LISTE DES DÉPARTEMENTS ÉPROUVÉS :

	Décès		Décès
Basses-Alpes .. .. .	138	<i>Report</i>	4213
Hautes-Alpes. .. .. .	67	Loire-Inférieure .. .. .	139
Ardèche .. .. .	327	Morbihan .. .. .	2
Ardennes. .. .. .	4	Oise .. .. .	30
Ariège .. .. .	13	Hautes-Pyrénées. .. .. .	5
Aude. .. .. .	333	Pyrénées-Orientales .. .. .	634
Aveyron .. .. .	6	Rhône .. .. .	13
Bouches-du-Rhône .. .. .	2336	Seine. .. .. .	1120
Cantal .. .. .	7	Seine-Inférieure .. .. .	18
Corrèze .. .. .	2	Seine-et-Marne .. .. .	12
Corse .. .. .	26	Tarn. .. .. .	2
Drôme .. .. .	56	Var. .. .. .	1332
Gard. .. .. .	302	Vaucluse. .. .. .	245
Haute-Garonne .. .. .	183	Vendée .. .. .	44
Gers. .. .. .	2	Yonne .. .. .	20
Hérault .. .. .	411	Algérie .. .. .	890
<i>A reporter</i>	4213	<i>Total.. .. .</i>	8719

1893 (mars), épidémie de typhus.

1889-1890, grippe et influenza.

*Invasions de sauterelles* ruinant un pays.

*Famines*, encore possibles dans certains pays.

*Naufrages* près des côtes, de navires transportant, par exemple, des émigrants.

*Émigrants* à hospitaliser pour raisons extraordinaires, telles que ci-dessus, ou épidémies.

*Pèlerins*. — Une épidémie se produit, par exemple, à l'occasion d'un pèlerinage à la Mecque et les lazarets sont insuffisants.

*Grèves*. — Au moment d'un exode des parents, ou pour toute autre cause, il faut abriter les enfants.

Et pour se rendre compte de l'intensité du fléau :

EN FRANCE :		ALGÉRIE :	
	Décès		Décès
	—	Septembre 1904.. ..	29
Juin 1904 .. .. .	90	Octobre.. .. .	327
Juillet .. .. .	2381	Novembre .. .. .	437
Août. .. .. .	2608	Décembre .. .. .	92
Septembre .. .. .	1236	1 <sup>er</sup> au 8 janvier 1905..	5
Octobre.. .. .	272	Total.. .. .	890
Novembre .. .. .	1146	En France .. .. .	7829
Décembre .. .. .	87	En Algérie .. .. .	890
1 <sup>er</sup> au 10 janvier 1905.	9	Total général..	8719
Total.. .. .	7829		

(2) Note sur le choléra de 1892-93.

L'épidémie se déclare le 4 avril à Nanterre, s'étend sur Neuilly, Puteaux, Saint-Denis, Courbevoie, Colombes, arrive à Paris en juillet, puis au Havre en août (en trois mois, dans cette ville, 498 décès et dans 78 autres communes de la Seine-Inférieure, 484 décès) ; gagne ensuite l'Eure, le Calvados, le Nord, la Somme et se confine en Bretagne. D'avril à décembre 1892 fait en France 4550 victimes.

414 communes furent atteintes, dont 79 dans la Seine-Inférieure.

	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Enfants.. ..	479	425	904
Adultes.. ..	1948	1698	3646
	2427	2123	4550

*Émeutes, bagarres.* — Il peut y avoir des collisions sanglantes, et être utile à un moment donné d'avoir autre chose que les hôpitaux.

*Guerres.* — Est-il besoin de s'étendre sur cette calamité déchaînée par les hommes contre eux-mêmes, comme s'ils n'avaient pas assez des coups « du Destin » ? Les *Asiles de prévoyance humaine* sont tout indiqués comme hôpitaux d'évacuation.

Il est fort possible que cette énumération soit incomplète. Elle me paraît en tous cas suffisante pour faire la preuve qu'il existe malheureusement, dans l'histoire des hommes, trop de cas où l'utilité de pareils *Asiles* apparaît absolument comme indiscutable.

Les guerres, les émeutes ou bagarres sanglantes, les famines, les invasions de sauterelles ruinant un pays sont rares, c'est entendu, mais sont-ce des faits si fantastiques, si extraordinaires, qu'on n'en puisse supposer le retour ?

Les naufrages près des côtes, les épidémies d'émigrants, les incendies d'agglomérations n'arrivent pas non plus tous les jours, mais peuvent se produire demain !

Si les raz de marée, les tremblements de terre ne sont pas une menace latente pour notre pays, ils sont fort possibles dans nos colonies, fréquents en tous cas sous certaines latitudes. Croit-on que si les Costa-Riciens, lors de la récente destruction de Cartago, avaient eu dans la montagne deux ou trois de ces *Asiles*, ils n'en eussent pas tiré un profit inappréciable ? Et s'il me plaisait de me démentir moi-même, lorsque je disais que les grandes villes, favorisées pour les lieux d'asile, pourraient en quelque sorte s'en passer, croit-on que si les Américains

du Nord avaient eu à quelques lieues de San-Francisco 2 ou 3 de ces établissements, ils n'en auraient pas trouvé l'emploi, au moment du tremblement de terre que chacun a en mémoire ? Le même fait peut se produire au Hâvre, à Marseille, à Bordeaux. Le tremblement de terre de Lisbonne est-il relativement si loin de nous ?

Quelle ne serait pas l'utilité de ces *Asiles* au cours des grands hivers, comme celui de 1880, où des milliers et des milliers de gens n'avaient ni de quoi se chauffer, ni de quoi se loger, se vêtir, et étaient dans le dénûment le plus complet !

Fort heureusement, les orages, les cyclones, les trombes n'occasionnent qu'assez rarement des sinistres considérables, mais il arrive encore trop souvent que des villages entiers sont détruits.

Quant aux épidémies, elles sont relativement fréquentes. Il ne se passe guère d'années où il n'y ait des foyers de contamination en Europe, et où nous ne soyons obligés de prendre de très sérieuses mesures de défense. Souvent ces mesures sont inefficaces, témoin les deux épidémies de choléra à propos desquelles j'ai donné plus haut quelques chiffres. Nul ne contestera que si au cours de l'épidémie de choléra de 1884, où il y a eu en France 8.719 décès (et je n'ai pas le nombre des cas, qui doit être formidable), nul ne contestera que si l'on avait eu alors de pareils lieux d'isolement, on aurait évité la perte d'un grand nombre de vies humaines. Qu'on considère aussi l'épidémie de choléra de 1892; pour être moins meurtrière, elle n'en a pas moins fait 4.550 victimes. Si j'insiste sur le choléra, c'est que cette terrible maladie est encore celle qui fait le plus d'impression sur les masses. Elle engendre l'épouvante comme le faisait autrefois la peste.

Mais il en est de moins graves, telles que les épidémies de variole, de scarlatine, d'influenza (1890) où les lieux d'isolement sont parfois d'un grand secours. On ne peut objecter qu'il y a des hôpitaux pour les malades ; en temps d'épidémie, les hôpitaux ont leur population ordinaire, et quelques-uns d'entre eux auraient-ils de la place, il n'est pas indifférent d'éviter à leur population habituelle, en état de réceptivité au premier chef, la promiscuité des contagieux.

Et précisément, en insistant sur les maladies épidémiques, je voulais de suite réfuter un argument que l'on ne manquera pas de m'objecter :

« Ces cataclysmes humains, comme vous les appelez, ils sont si rares, me dira-t-on ! Croyez-vous que ce soit vraiment la peine de faire tant de frais, de se donner tant de mal pour les prévoir, pour y obvier ? ils roulent sur des chiffres de sinistrés tellement insignifiants ! » Sont-ce des faits rares que des maladies telles que le choléra, qui, en moins d'un demi-siècle, s'est produit 7 fois en France seulement, de 1849 à 1892 ? presque tous les 6 ans ! Et peut-on les considérer comme peu meurtrières, quand en additionnant les décès de 1884 et 1892, on s'aperçoit qu'il est mort plus d'un habitant sur 3.000 dans notre pays ?

De pareilles constatations suffisent à justifier la création d'établissements, propres, dans ces circonstances, à l'hospitalisation de masses considérables de gens, et sur tous les points du territoire. Il serait puéril de dire que depuis 18 ans, le choléra n'a pas sérieusement reparu en France, que les mesures sanitaires que l'on prend aujourd'hui sont suffisantes pour le consigner à nos portes. Malgré toute la science de nos médecins et les progrès incontes-

tables de nos services d'hygiène, de pareilles maladies peuvent réapparaître demain.

Mais, je sais, on oublie vite, nous autres Français surtout, nous jouons avec le danger, et sitôt qu'il est un peu loin, nous n'y pensons plus guère que pour tirer quelque orgueil de ce que, l'ayant frôlé, nous y avons échappé. Cet hiver, des milliers de personnes penchées sur les quais de la Seine trempaient leurs mains sans se baisser dans l'eau qui affleurait le parapet, à 15 centimètres sur certains points, contemplaient le niveau du fleuve, plus haut que leur ceinture, sans songer que le parapet pouvait céder, et que par milliers elles auraient, en quelques minutes, péri d'une mort horrible. Nous avons vu cela à Paris, et nous continuons à trouver naturel d'avoir encore nos quais éventrés, et des gares ouvertes au niveau de ces quais, prêtes à servir à nouveau de déversoir au fleuve sorti de son lit.

*Les Asiles de prévoyance humaine* ne devraient-ils servir que tous les 10 ans, que leur création, je ne dirai pas seulement se justifie, mais s'impose. Nous dépensons, nous gaspillons des milliards depuis des années, pour défendre notre territoire contre des invasions infiniment moins probables, infiniment moins meurtrières en tous cas, que les multiples fléaux que déchaîne contre nous la nature, dans son inconsciente toute-puissance. Nous construisons des palais pour nos malades et pour nos fous, et nous regarderions à élever des baraques d'urgence pour des êtres pleins de vigueur et de santé, qu'un abri momentané, dans une circonstance périlleuse, suffirait à sauver de la mort !

Je laisse à dessein de côté pour l'instant l'utilisation possible en dehors des sinistres, des *Asiles de*

*prévoyance humaine*; je voudrais arriver à leur description.

D'abord, où les construire ? En principe pas dans les grands centres, ni tout proche d'un cours d'eau, mais sur des plateaux, au bord d'une grande voie de communication. Les chemins de fer, les lignes d'intérêt local, mieux même, les automobiles publics ou privés seront leurs moyens d'accès les plus pratiques. On mobilise les autobus et les voitures particulières en cas de guerre ; rien n'est plus facile de réquisitionner ces mêmes véhicules pour des causes pacifiques. Le progrès a supprimé les distances ; cinq, dix kilomètres, sont aujourd'hui franchis en quelques instants. Dix autobus en une journée peuvent évacuer des milliers de personnes. Les bottes de sept lieues sont passées dans le domaine de la réalité. Et transporter des sinistrés en cas d'insuffisance d'un *Asile*, dans les quatre ou cinq plus voisins, ne saurait constituer un obstacle. Donc, je choisis la proximité des grandes routes nationales ou départementales, sur un plateau, boisé de préférence, nous n'avons pour les emplacements que l'embaras du choix.

Une seule direction présiderait à leur organisation et à leur administration : l'Etat. Il faut que ces *Asiles* soient tous pareils ; même orientation, disposition intérieure strictement identique. Tel fonctionnaire, — j'expliquerai tout à l'heure quels seront ces fonctionnaires, — est désigné pour diriger un *Asile*. Il faut que la même clé ouvre la même armoire à Dunkerque et à Aix, et qu'à la même place, on trouve le même nombre de lits, la même table d'opérations, les mêmes services de désinfection, la même cuisine.

J'ai prévu un grand quadrilatère fermé à l'Est, au Midi et à l'Ouest par trois bâtiments jumeaux et au Nord par les services administratifs. Au milieu de la cour centrale sera le cœur de l'établissement comprenant la machinerie, la chaufferie, l'éclairage, la cuisine, avec répartition souterraine du chauffage et de la lumière dans les quatre côtés du carré. A l'Est, je place les hommes, au Midi les enfants, à l'Ouest les femmes. Les trois bâtiments semblables sont à simple rez-de-chaussée et divisés chacun en deux sections séparées par un vestibule. Dortoir à droite, dortoir à gauche, avec surveillants et gardiens à l'entrée, waters-closets et lavabos aux extrémités. Les dortoirs sont fort simples. Dans chaque bâtiment à droite et à gauche, huit travées partant du mur extérieur, huit tenant à la cour, de dix lits chacune, soit 4 fois 80 lits par bâtiment : au total 960 places pour les sinistrés, non compris les services médicaux et chirurgicaux dont je parlerai plus loin et le logement du personnel. A des cloisons sont adossés des lits avec planche et paquetage comme à la caserne. Les lits cinq par cinq se font vis-à-vis, séparés par une allée centrale, ils sont solides, en fer plein avec sommiers à lames métalliques, 80 centimètres de large, un seul matelas et un petit traversin, une couverture mi-laine, deux draps, pas de table de nuit, ni de vase. L'aération est assurée par de vastes fenêtres des deux côtés du bâtiment et par un lanterneau de ventilation.

De chaque bâtiment et perpendiculairement à son milieu, part un vaste réfectoire dont l'entrée est à proximité de la cuisine centrale qui le dessert avec un service à voie double, par de petits chariots à vivres, sur rails, le traversant de bout en bout.



Les trois bâtiments jumeaux des dortoirs sont isolés à leurs extrémités par une courette jardinet. Les quatre angles du quadrilatère sont constitués par quatre bâtiments carrés indépendants, à un étage, qui sont affectés suivant leur quartier à des services différents.

Au Sud-Est, le rez-de-chaussée de ce bâtiment est occupé par deux grands ateliers destinés aux hommes hospitalisés, et par une salle de réunion aménagée en salle de conférences. Le premier étage est réservé au logement du personnel hommes, cuisiniers, chauffeurs, etc.

A l'angle sud-ouest, quartier des enfants, j'ai réservé une classe, un atelier, une cantine au rez-de-chaussée. Au premier étage coucherait le personnel femmes.

Au Nord-Ouest, à l'extrémité par conséquent du bâtiment des femmes, le rez-de-chaussée comprend l'étuve à désinfection, les services de buanderie et de blanchissage où précisément on emploierait une partie des femmes hospitalisées, de même qu'on se servirait d'elles au premier étage où j'ai prévu un ouvroir et ses dépendances. Il n'est pas indifférent de remarquer que ce bâtiment d'angle tient au Nord aux services administratifs et particulièrement aux locaux occupés par la lingerie, l'habillement, ainsi qu'il sera expliqué plus bas.

Le bâtiment d'angle du Nord-Est est entièrement destiné à assurer les services médicaux et chirurgicaux. Au rez-de-chaussée, trois petites salles de blessés (hommes, femmes et enfants). Une vaste salle d'opération large et haute, car elle aura, à l'angle, l'élévation du bâtiment entier, sera desservie par deux petites salles à gauche et à droite pour l'anesthésie et la stérilisation. Au premier

étage, trois salles de fiévreux (hommes, femmes et enfants). Un infirmier couche au rez-de-chaussée, un à l'étage.

On se rappelle que la partie nord est réservée aux services administratifs. Au lieu d'un seul corps de bâtiment, il y en aura trois. Un au centre s'étendra par moitié à l'Est et à l'Ouest. L'entrée au milieu ; à main gauche de l'entrée, la loge du portier et le parloir, appartements du directeur et de l'économe, bureau de poste, télégraphe et téléphone, service de la direction avec secrétariat, service de l'économat avec bureaux. Le bâtiment à la suite, séparé par une courette de l'infirmierie, comprendra le logement du médecin et du pharmacien, cabinet du médecin, laboratoire de pharmacie, tisanerie, salle de garde des infirmiers avec leurs lits.

A droite de l'entrée, corps de garde vis-à-vis du concierge, habillement avec dépôt de vêtements et de linge, réserve de la literie et du mobilier. Et à la suite, tout proche de la buanderie, du blanchissage et de l'ouvroir, la moitié du bâtiment attenant au mur extérieur nord est destinée à compléter les services de lingerie, avec réserve de linge. La partie attenant à l'intérieur comprendrait les garages d'automobiles, les écuries et les remises avec accès direct et de plein pied avec la cour.

Le bâtiment central aurait un vaste sous-sol avec la machinerie pour la chaleur et la lumière, le charbon, etc. Le rez-de-chaussée comprendrait la cuisine (à la vapeur) et toutes ses dépendances, boucherie, épluchage des légumes, laverie, légumes, etc..., et vis-à-vis des trois réfectoires qui, on se le rappelle, aboutissent non loin des cuisines aux-

quelles ils sont reliés par une double voie de wagonnets, trois salles de distribution de nourriture. Ce pavillon central, d'où émergent deux grandes cheminées, sera couronné par une sorte de tourelle de veille avec une horloge à quatre cadrans.

Pour plus de détails, il est indispensable de s'en référer aux plans annexes.

Au point de vue construction, tout en réservant l'idée maîtresse d'une distribution de bâtiments absolument identique pour tous les *Asiles*, il est évident que l'on emploierait, suivant les diverses régions, les meilleurs matériaux de construction du pays, de manière à faire partout des bâtiments légers, mais durables, et aux meilleures conditions d'économie.

On conçoit la simplicité du système, la grande facilité de construire ces *Asiles* sur un plan unique avec identité absolue de détails, si petits soient-ils, et l'avantage considérable à avoir des établissements où n'importe quel Directeur puisse, dès l'ordre reçu, se trouver là comme chez lui, avec tous les rouages prêts à fonctionner, où le plus petit sous-ordre trouvera son service en état, et où aucune place ne sera laissée à l'improvisation.

Mais quelle armée de fonctionnaires va-t-il falloir pour une aussi formidable organisation ?

Ce qu'il est indispensable de faire ressortir avant tout, c'est que les *Asiles de prévoyance humaine* ne doivent pas fonctionner d'une façon permanente. Ils doivent exister, prêts à toute éventualité, mais s'il fallait que les cadres qui en assurent la direction, la surveillance, et l'organisation intérieure

lorsqu'il s'agira de s'en servir, soient des agents spéciaux destinés à cette seule fonction, l'institution pêcherait par la base et serait absolument impraticable. Il faut donc se servir d'organismes existant autre part, qu'on distraira provisoirement de leur fonction habituelle, qu'ils pourront reprendre sitôt que tout sera rentré dans l'ordre.

Faisons d'abord le décompte des cadres indispensables :

Un directeur, un sous-directeur, un secrétaire de la direction ;

Un économiste, un sous-économiste, quatre expéditionnaires ;

Un surveillant général, deux veilleurs, six surveillants ou surveillantes de pavillons ;

Un médecin chef, un interne médecin ou chirurgien ;

Un pharmacien chef, un interne en pharmacie ;

Huit infirmiers ou infirmières ;

Un mécanicien principal, un aide-mécanicien ;

Un chauffeur chef, deux chauffeurs ;

Un électricien ;

Un cuisinier chef, six aides de cuisine ;

Un chef de buanderie, un aide ; le personnel suffisant pour assurer le lavage, et le repassage devant être facilement recruté parmi les sinistrés ;

Une lingère en chef, une lingère en second ; on trouverait chez les femmes hospitalisées tous les éléments nécessaires à compléter le service ;

Un préposé chef à la désinfection, un sous-chef ;

Deux employés des postes.

Deux maîtres ou maîtresses d'école.

En tout une, soixantaine de personnes, auxquelles il est indispensable d'ajouter la troupe nécessaire

pour maintenir le service d'ordre, soit une section d'infanterie.

De même que, en temps de guerre, les officiers de l'armée active comme ceux de la réserve, et éventuellement de la territoriale, ont une feuille de mobilisation, de même que les soldats de la réserve de l'armée active ont sur leur livret militaire leur feuille de route, je voudrais que tous ces fonctionnaires éventuels aient par avance, en cas de sinistre, leur feuille de mobilisation toute prête, et qu'ils sachent à l'avance que, à toute réquisition, ils devront se tenir à la disposition de l'autorité qui les convoquera. Il est indispensable, comme il faudra en l'espèce assurer un fonctionnement immédiat, que chaque poste ait en dehors du titulaire un premier et même un deuxième suppléant, de manière qu'en cas d'impossibilité matérielle du titulaire, ce poste ait sûrement en occupant.

Aurons-nous une organisation militaire, ou une organisation civile, ou même une organisation mixte ? C'est là une affaire gouvernementale qu'il appartiendra à l'autorité supérieure de décider.

Les postes de directeur ou de sous-directeur pourraient être dévolus, par exemple, à un officier supérieur, un directeur de prison, d'asile ou d'hôpital.

On procéderait par analogie pour les économes, sous-économes, secrétaires, surveillants, mécaniciens, chauffeurs, cuisiniers, etc., etc., en prenant des spécialistes là où il en existe, dans des établissements permanents (1).

---

(1) Si l'hospitalisation devait durer quelques semaines, il est bien certain qu'au bout de quelques jours un grand nombre de postes subalternes pourraient être tenus par les sinistrés eux-mêmes, suivant leur profession habituelle et leurs capacités. Ils prendraient ainsi la place des fonctionnaires qui retourneraient au fur et à mesure à leurs services habituels.

Les postes médicaux sont des plus faciles à pourvoir ; depuis le médecin en chef, jusqu'au plus humble infirmier, le personnel de santé est prêt à tous les dévouements comme apte à se plier à toutes les circonstances.

La troupe serait fournie par la garnison la plus proche.

Tous ces cadres, même la direction, devront être sous l'autorité d'un préfet, par exemple, qui recevra du Ministère de l'Intérieur l'ordre de mobilisation, et des listes étant toutes prêtes d'avance, déclanchera tous les rouages au moment voulu, convoquera chaque titulaire de poste par télégramme avec réponse payée et les suppléants éventuellement de la même manière, réquisitionnera les moyens de transport pour l'arrivée du personnel et des sinistrés.

La mobilisation effectuée, le directeur aurait alors pleins pouvoirs, et selon que le gouvernement le jugerait utile, correspondrait avec le ministre, soit directement, soit par l'intermédiaire du préfet délégué.

On pourrait aussi avoir toute prête pour les cas les plus graves une organisation de secours pour des postes d'infirmiers ou d'infirmières bénévoles, empruntée tout entière à la charité et à l'initiative privées.

L'essentiel serait, ainsi qu'on opère pour les cas de mobilisation militaire, que de temps en temps une mobilisation ait lieu, comme une manœuvre de santé ; il serait facile de faire figurer à la troupe le rôle des sinistrés, comme aux manœuvres militaires on fait jouer aux soldats le rôle de blessés.

Rien n'empêcherait de temps à autre, pour familiariser avec les *Asiles* les officiers, d'une part, qui

peuvent être appelés en cas de guerre à les occuper et à en assurer les services, et la troupe, d'autre part, qui représente une partie de la population qui peut y être hospitalisée éventuellement, d'employer les *Asiles* au moment des manœuvres. Ils serviraient exceptionnellement de cantonnement ou bien, pendant les manœuvres d'armées, d'hôpitaux d'évacuation.

On pourrait les utiliser aussi pour y former des infirmières bénévoles en occupant temporairement les services médicaux et tout ou partie d'un pavillon pour l'instruction des femmes qui veulent obtenir un diplôme d'infirmière sous le patronage des grandes sociétés de secours aux blessés militaires, ou pour former des brancardiers.

Le Gouvernement pourrait autoriser également leur occupation temporaire, soit pour y mettre des colonies de vacances, soit pour y loger des colonies d'ouvriers nationaux ou étrangers venus près d'un centre manufacturier étudier des procédés de fabrication.

Il ne faut pas voir dans les considérations précédentes dans lesquelles j'ai indiqué que les *Asiles de prévoyance humaine* pourraient même être de quelque utilité en dehors des catastrophes, comme un plaidoyer de circonstances atténuantes en faveur de leur création, parce que la fréquence des catastrophes ne les justifierait pas.

Je crois m'être suffisamment expliqué sur la nécessité de les édifier en vue des catastrophes, et je répète que, quand bien même ils ne devraient servir les uns ou les autres qu'une fois tous les dix ans, les services inappréciables qu'ils rendraient

incontestablement dans ces circonstances douloureuses, justifient amplement leur création.

La seule question sérieuse à envisager est la question budgétaire, et pour leur fonctionnement et pour leur construction.

Pour leur fonctionnement, il n'est pas douteux qu'on trouverait des fonds immédiatement et en quantité suffisante (1). Jamais les Chambres n'ont refusé de voter les crédits nécessaires pour venir en aide à des sinistrés. Une loi peut prescrire par avance, qu'en cas d'urgence, le Trésorier payeur général le plus proche, sur la réquisition du Préfet délégué, devra mettre des sommes déterminées à la disposition de la direction des *Asiles*. Le soin peut en être aussi laissé à l'initiative gouvernementale.

Serait-il aussi facile de trouver les fonds pour leur construction ? Déjà le budget de la France a dépassé le quatrième milliard, et il continue chaque année sa marche ascensionnelle. Il est vrai de dire que la cherté de la vie augmente, que les salaires et les appointements de la moyenne de la population augmentent, et qu'augmentent aussi la richesse nationale et le bien-être général. Le budget de l'Etat, des départements et des communes a augmenté, comme très certainement a augmenté le budget des particuliers, dont les ressources et les besoins, il y a vingt-cinq ou cinquante ans, n'étaient certainement pas, à beaucoup près, les mêmes qu'aujourd'hui.

Il est bien évident, par analogie, que la grande diffusion des moyens de transport, la multiplicité

---

(1) Les souscriptions publiques y contribueraient certainement aussi.

des échanges, créent aujourd'hui des ressources plus nombreuses dans les impôts directs et indirects, les douanes, l'enregistrement, etc., etc... Il y a donc un facteur de l'augmentation de nos budgets dont nous n'avons pas à nous effrayer et qui est en quelque sorte normal.

Un deuxième facteur est dû aux nombreuses lois de prévoyance et de solidarité ; nous n'avons qu'à nous en féliciter hautement, il sera l'honneur des sociétés modernes. Un seul regret est à formuler : c'est que ce facteur soit comprimé dans son essor par un dernier dont je vais parler.

Le troisième facteur et le plus important de l'augmentation du budget réside dans les dépenses militaires et navales. C'est un fait tellement avéré que je n'éprouve le besoin de l'étayer par aucune statistique. Bien que, par la sagesse des gouvernements, sous quelque forme qu'ils existent, les guerres aient diminué de fréquence depuis quarante ans, comme pour s'effrayer elles-mêmes des conséquences formidables que pourraient avoir leurs conflagrations, les nations ont été prises d'une sorte de fièvre d'armement. Toutes les ressources, tous les bénéfices, si l'on peut s'exprimer ainsi, des sociétés modernes, sont employés à édifier des organes de défense guerrière, dont les prix colossaux sont de plus en plus élevés ; bien plus, les sociétés s'endettent pour arriver aux mêmes fins. Et la faillite guette, les unes après les autres, les grandes nations, impuissantes à subvenir aux besoins de cet insatiable tonneau des Danaïdes qu'est la *Paix armée* ! Insatiable, car un vaisseau qui a dix ans d'existence est presque considéré comme un vieux ponton ! Insatiable, parce qu'à la poudre noire a succédé la poudre sans fumée, et bientôt ce sera

la poudre sans flamme, et peut-être plus de poudre du tout ; une onde hertzienne quelconque dans un temps prochain suffira pour faire exploser des récipients de gaz asphyxiants ! Insatiable, parce que les moyens de transport se modifient sans cesse, depuis l'époque déjà lointaine où l'humble bicyclette a fait dans les régiments une apparition timide. Les automobiles militaires ont bouleversé maintenant les services d'intendance. Que sera-ce, quand arrivera le règne du dirigeable et celui plus proche de l'aéroplane ?

Et malgré toutes les belles conférences de la paix, les traités d'arbitrage, les ligues de désarmement, la danse des milliards continue. On arme, on arme sans cesse, jusqu'au jour où l'on sera bien forcé de s'arrêter faute d'argent, quand une merveilleuse invention nouvelle dont peut-être aujourd'hui personne même n'a l'idée, apportera un changement tellement insensé dans les conditions de la bataille future, exigeant un chiffre de dépenses tellement prodigieux, qu'il y aura alors impossibilité matérielle, absolue, à y pourvoir.

En attendant, nous souffrons tous des charges fiscales dont on nous accable, et nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de révolte, quand nous songeons que chaque coup de canon tiré par telle ou telle grosse pièce d'artillerie coûte plusieurs milliers de francs, que ce canon, qui vaut lui-même des sommes folles, est hors d'usage après 100 coups tirés à pleine charge, et que le vaisseau dans la tourelle duquel il est placé coûte 80 millions et plus ; quand nous réfléchissons à ce fait, qu'en une seconde : munitions, canons, vaisseaux, sans parler des 800 vies humaines qu'il porte, une torpille dormante ou non l'éparpillera dans les flots.

Et pourtant beaucoup de ces dépenses, pourrait-on dire, sont inutiles ! Tous ces vaisseaux, tous ces canons, ne servent pas. Combien, depuis quarante ans qu'en France nous n'avons pas eu de guerre sérieuse, combien de ces instruments de destruction n'avons-nous pas mis au rebut ! Les partisans de la "*Paix armée*" répondent : il faut toutes ces dépenses, il faut toutes ces machines de guerre ! demain peut-être on en aura besoin ! Or, on admet l'établissement, par avance, d'organismes qui seront probablement inutiles, et qu'on destine à détruire des milliers de vies humaines, et l'on n'admettrait pas la création d'autres organismes qui peut-être aussi sont inutiles, mais qui pourtant pourraient contribuer à sauver d'autres milliers de vies !

Je demande qu'une parcelle des dépenses réservées à la guerre soit prélevée pour construire les *ASILES DE PRÉVOYANCE HUMAINE* ! Avec le prix d'un seul *Dreadnought*, il y a de quoi en bâtir un grand nombre déjà. Peut-être le Parlement ne se refuserait-il pas à entrer dans cette voie, de peur de se laisser devancer par quelqu'un de ces philanthropes qui réparent quelquefois d'un geste ou l'impuissance, ou l'injustice des sociétés !

J'ai fini, et je m'excuse d'avoir été un peu trop prolix dans l'exposition d'une idée qui m'est chère, et qui, utopie aujourd'hui, deviendra sûrement réalité un jour.

Il me reste à exprimer mes remerciements à M. L. Favaron, Président des Charpentiers de Paris, Membre du Conseil supérieur des Habitations

à bon marché, que j'ai été très heureux de consulter sur la facilité de réalisation de mes *Asiles*, et qui m'a aidé de ses lumières et de ses encouragements.

Quant aux plans, dont quelques réductions ont pu trouver place dans cette brochure, ils ont été dessinés par M. R.-J. Jardel, Architecte-Expert près le Conseil de Préfecture de la Seine; je lui suis très reconnaissant d'avoir si fidèlement traduit mon idée, et de l'honneur qu'il m'a fait de sa collaboration.

HENRI DUTAR.



UNE PARTIE DES PLANS  
A ÉTÉ ANNEXÉE A CETTE BROCHURE

---

Plan général.

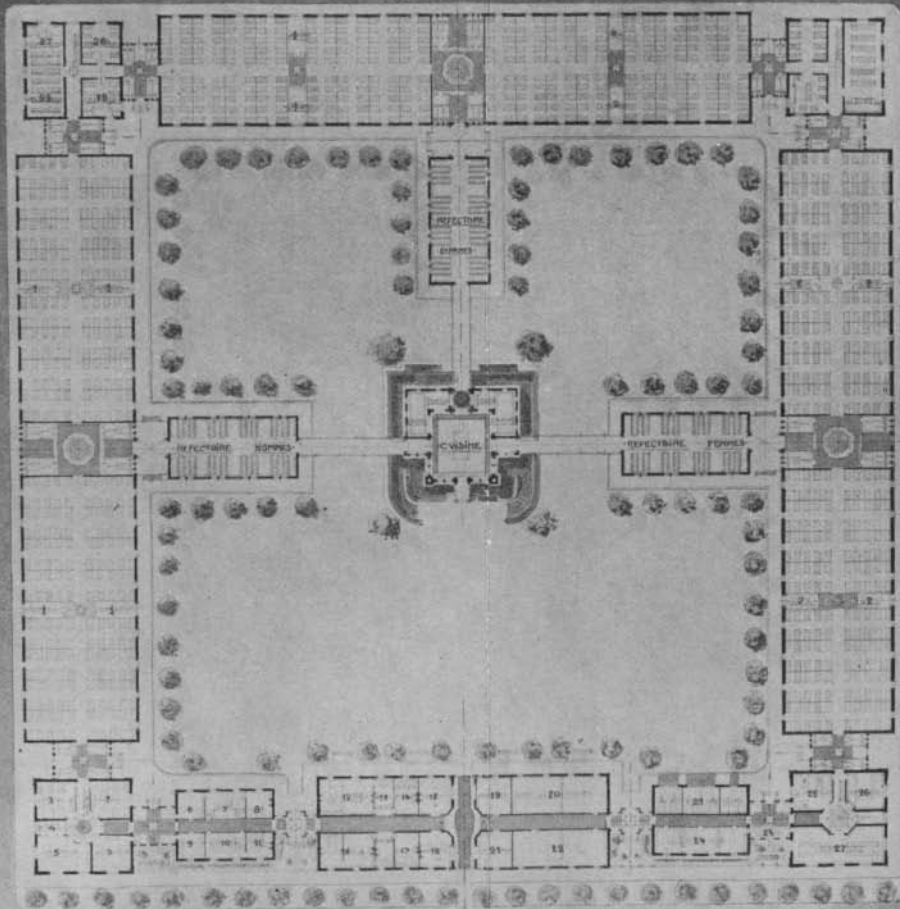
Façade principale.

Vue à vol d'oiseau.

# ASILE DE PREVOYANCE HUMAINE

DORMOIR GARÇONS 100 LITS

DORMOIR FILLES 100 LITS



DORMOIR  
GARÇONS  
100 LITS

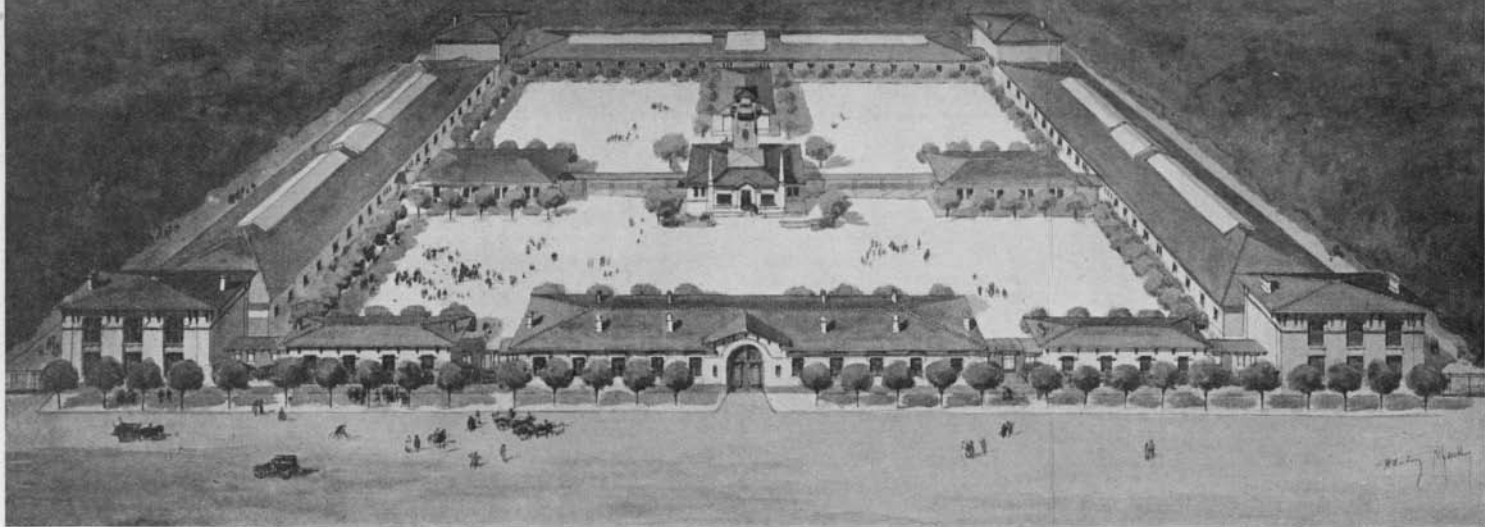
DORMOIR  
FILLES  
100 LITS

DORMOIR  
GARÇONS  
100 LITS

DORMOIR  
FILLES  
100 LITS

*Handwritten signature or initials*

ASILE DE PREVOYANCE HUMAINE



---

5670. — Société Générale d'Impression, 21, rue Ganneron, Paris.

---

